

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-222**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil municipal a adopté le 6 février 2023 le règlement numéro VM-89-222 modifiant le règlement de zonage VM-89 afin d'effectuer diverses modifications.

Que ce règlement a reçu le certificat de conformité de la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Matanie le 16 février 2023 et qu'il est entré en vigueur le même jour.

Que toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 230, avenue Saint-Jérôme aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce 21^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière, M^e Marie-Claude Gagnon, o.m.a., Avocate